



Direction de l'instruction publique et de la culture
Office de l'école obligatoire et du conseil

Sulgeneckstrasse 70
3005 Berne
+41 31 633 85 11
akvb.bkd@be.ch
www.bkd.be.ch

A l'attention des parents et des représentants légaux des
élèves du canton de Berne

Berne, le 15 mars 2020

Informations aux parents : fermeture des écoles à compter du 16 mars 2020

Mesdames, Messieurs,

Le 13 mars 2020, le Conseil fédéral a décidé **d'interdire l'enseignement présentiel à l'école obligatoire dès le lundi 16 mars 2020 et provisoirement jusqu'au 4 avril.**

Cela signifie qu'à compter du lundi 16 mars 2020, votre ou vos enfants doivent rester à la maison.

Nous vous prions de trouver, dans la mesure du possible, une solution de prise en charge pour votre ou vos enfants. Toutefois, l'école mettra en place dans les plus brefs délais une offre d'accueil pour les enfants qui ne peuvent pas être pris en charge à domicile ou dans leur voisinage.

Les écoles sont tenues de faire tout leur possible pour assurer un enseignement à distance pendant la fermeture. Au vu de la situation hors du commun, les écoles et le corps enseignant se limiteront à l'essentiel.

Lundi et mardi, les membres du corps enseignant et de la direction d'école planifieront l'organisation pour les prochaines semaines.

En cas de questions urgentes concernant l'organisation de l'école, veuillez vous adresser au maître ou à la maîtresse de classe de votre enfant ou à la direction d'école.

Au plus tard mardi, vous recevrez de plus amples informations sur l'enseignement à distance et sur les offres d'accueil pour les enfants.

Afin de ralentir la propagation du coronavirus et de protéger la population et le personnel soignant, il est crucial de respecter les mesures et les consignes fixées par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Nous vous remercions de votre compréhension dans cette situation extraordinaire et vous présentons nos meilleurs vœux de bonne santé.

La direction d'école